

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 4 novembre 2019 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
M. Réjean Fournier, conseiller
Mme Tammy Titley, conseillère
Mme France Rivet, conseillère
M. André Beaudin, conseiller
M. Dany Paquet, conseiller
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2019-11-200 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

2019-11-201 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2019-11-202 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. André Beaudin, le procès-verbal du 7 octobre 2019 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-11-203- COMPTE À PAYER

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 8 octobre au 3 novembre 2019 :	\$202, 567.83
Salaire 8 octobre au 4 novembre 2019:	\$ 27, 548.00
Comptes à payer du 4 novembre 2019 :	\$149, 704.05
Prélèvement :	\$ 18, 344.73
 TOTAL :	 \$398, 164.61

Céline Chayer
Directrice générale

2019-11-204 - RÉPARATION CAMION SIX ROUES

Sur la proposition de M. André Beaudin appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire les réparations nécessaires sur la carrosserie sur le camion six roues.

2019-11-205 - PLAN SÉCURITÉ CIVILE OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette désire réviser le plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette, de concert avec six autres municipalités de Soulanges, a rencontré le représentant de la firme Prudent, groupe conseil;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par firme Prudent, groupe conseil datée du 11 février 2019 pour le module Com-alerte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Dany Paquet
APPUYÉE PAR M. Réjean Fournier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'accepter les termes de l'offre de service de la firme Prudent pour Com-alerte, groupe conseil au montant de \$3, 233.80 conformément à l'offre de services datée du 11 février 2019.

2019-11-206 - DÉROGATION MINEURE 2019-08

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la dérogation mineure de Mme Jacqueline Barlow pour le lot 3 766 394 qui consistait à permettre l'empiètement d'un garage détaché correspondant à 2,51 mètres en cour avant.

2019-11-207 - DÉROGATION MINEURE 2019-09

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dérogation mineure de Construction Ghyslain Bourgon pour le lot 5 097 787 qui consiste à permettre la construction d'un garage détaché en cour avant.

2019-11-208 - DÉROGATION MINEURE 2019-10

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dérogation mineure de M. Maurice Tousignant pour le lot 3 766 336 qui consiste à permettre la construction d'un garage détaché en cour avant.

2019-11-209 - RÉSOLUTION PROGRAMME TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Ghyslain Maheu

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

2019-11-210 - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Dépôt des états financiers.

2019-11-211 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT

La directrice générale remet les déclarations d'intérêt au membre du conseil.

2019-11-212 - DÉPÔT REGISTRE DES AVANTAGES POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du registre des avantages pour les élus et les employés municipaux.

2019-11-213 - RÉOLUTION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Sur la proposition de M. André Beaudin appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette autorise la présentation du projet de réaménagement du sentier pédestre au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Rivière-Beaudette à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette désigne Mme Sophie Cousineau coordonnatrice loisirs et culture comme personne autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2019-11-214 - DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN RELATIF À L'ENFOUISSEMENT ILLÉGAL

CONSIDÉRANT l'importance accordée par la Municipalité de Rivière-Beaudette à la protection, la conservation et la mise en valeur de son territoire et de ses ressources, notamment en ce qui a trait à la protection de son eau potable et de ses sols ;

CONSIDÉRANT que depuis quelques mois de nombreux véhicules lourds sillonnent les routes des couronnes nord et sud de Montréal afin de disposer de matières résiduelles, de matériaux de constructions et autres à fort potentiel de contamination en des lieux non reconnus comme lieux d'enfouissement technique (LET) ou lieux d'enfouissement de débris de construction (LEDCD) en conformité de l'article 6 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-Beaudette est susceptible d'être victime de tels actes illégaux ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut et doit exercer ses recours dès une dénonciation des faits par une municipalité concernée, compte tenu des dommages aux résidents et environnementaux que produit cette pratique illégale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU unanimement d'appuyer la demande et les représentations faites par la Municipalité de Franklin auprès des instances gouvernementales concernées, la Municipalité de Rivière-Beaudette reconnaissant ne pas être à l'abri de ce type d'activités d'enfouissement illégal sur son territoire ;

DE réviser les modes et stratégies d'intervention de manière à impliquer plus directement les municipalités en tant qu'acteurs privilégiés, que ce soit par des modifications législatives ou autrement et ce, dans la foulée de la loi 122 qui est venue reconnaître le principe de la reconnaissance des municipalités comme « gouvernements de proximité » ;

DE réclamer du gouvernement du Québec que les amendes perçues en regard des constats d'infraction émis soient remises à la Municipalité de Franklin et aux autres municipalités concernées pour compenser les honoraires professionnels d'avocats engagés dans la procédure en injonction alors que ce recours aurait dû être exercé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dès la dénonciation des faits par la Municipalité de Franklin ou toute autre municipalité concernée, dès 2017, le tout afin d'éviter un préjudice irréparable ;

DE réaffirmer haut et fort que nos terres et nos ressources, qu'elles soient agricoles ou d'un autre usage, sont précieuses et qu'elles demandent à être protégées en prenant toutes les mesures nécessaires pour ce faire, en temps utile.

2019-11-215 - GUIGNOLÉE 2019

La guignolée aura lieu le 23 novembre à la salle communautaire.

2019-11-216 - DÉPOUILLEMENT DE NOËL 2019

Le dépouillement de Noël aura lieu le 8 décembre à la salle communautaire.

2019-11-217 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2019-07 POUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2020

Le conseiller Ghyslain Maheu donne avis de motion pour la présentation du règlement no 2019-07 pour la tenue des assemblées ordinaire pour l'année 2020.

2019-11-218 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-07 POUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2020

Présentation du projet de règlement no 2019-07 fixant la tenue des assemblées ordinaire pour l'année 2020.

2019-11-219 - PRO-MAIRE ET REPRÉSENTANT À LA M.R.C.

Reporter à une séance ultérieure.

2019-11-220 - PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ANNÉES 2020-2021-2022

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le programme de dépenses en immobilisation 2020, 2021 et 2022.

2019-11-221 - SALAIRE ET LISTE DES EMPLOYÉS PATINOIRE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire pour l'entretien de la patinoire sera de \$15.00/l'heure. Pour les gardiens, le salaire sera de \$12.50/l'heure et d'accepter la liste des employés.

- Arianne Lajeunesse
- Maïka Cousineau
- Victor Roy
- Kamille Thivierge
- Jason Grenier
- Maxime Langlois

2019-11-222 - FONDS DE VOIRIE 2018

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser le fonds de voirie régionale 2018 au montant de \$16, 671.00 pour la rue Yves.

2019-11-223 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Tammy Titley, appuyée par Mme France Rivet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Rivière-

Beaudette approuve les dépenses d'un montant de \$71, 686.91 relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-11-224 - PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT que la piste cyclable se termine à la jonction de la 338 et la 325;

CONSIDÉRANT qu'une large bande asphaltée est déjà existante;

CONSIDÉRANT que le prolongement permettrait aux cyclistes d'accéder à des commerces (restaurants, station-service, dépanneur, toilettes, etc...);

CONSIDÉRANT que l'aménagement permet d'aménager une voie cyclable bidirectionnelle;

CONSIDÉRANT que plusieurs cyclistes utilisent déjà cette bande;

CONSIDÉRANT que les automobilistes peuvent utiliser cette bande pour se stationner, ce qui compromet la sécurité des cyclistes;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Dany Paquet appuyé par M. Réjean Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer un projet de prolongement de la piste cyclable jusqu'au 627 route 325 et de mandater le DEV, M Patrick Bousez, maire et Mme Sophie Cousineau coordonnatrice loisirs et culture de communiquer avec le Ministère des Transports et de représenter la municipalité dans ce dossier.

2019-11-225 - SUIVI SABLIERES LEROUX

M. Le Maire Patrick Bousez donne un suivi sur le dossier des Sablières Leroux.

2019-11-226 - RÉSULTAT SOUMISSION BACS POUR MATIÈRES ORGANIQUES

Reporter à une séance ultérieure.

2019-11-227 - REMPLACANTE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Dany Paquet appuyé par M. Réjean Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que Karine Perreault et Kristina Perreault Lalonde soient remplaçantes à la bibliothèque.

2019-11-228 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. André Beaudin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de M. Ghyslain Maheu et de le remplacer par Mme Tammy Titley au sein du comité consultatif d'urbanisme.

2019-11-229 - LUMIÈRE DE RUE COLLINE ET CHAMPÊTRE

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'installation de trois lumières de rues soit : deux lumières sur la rue de la Colline et une lumière sur la rue Champêtre.

2019-11-230 - SENTIER PÉDESTRE

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Nature-Action Québec pour la caractérisation préliminaire du sentier pédestre en vue de son réaménagement.

2019-11-231 - PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le Maire laisse la parole à l'assistance pour la période de questions de la fin de l'assemblée.

- Sablières Leroux
- Vitesse chemin du Lac
- Dérogation mineure
- Règlement RMH 450

2019-11-232 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 :00 heures.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.